

REGLES D'AVANCEMENT DE GRADE 2017 /2018 - AGENTS DE CATEGORIE C

Pour l'année 2017 : Les grades d'avancement concernés par les dispositions dérogatoires sont mis en vert dans le tableau synthétique.
Pour l'année 2018 : Les grades d'avancement concernés par les dispositions dérogatoires sont mis en jaune dans le tableau synthétique.

4 TABLEAUX :

- Echelle 6 et échelle C3
- Echelle 5 et échelle C2
- Echelle 4
- Agent de maîtrise principaux, Brigadier chef principaux et chef de police

ECHELLE 6 OU C3

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017		Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
<p>Accès aux grades relevant de l'échelle 6 (anciens grades)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 1ère classe, • Adjoint technique principal de 1ère classe, • Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, • Adjoint d'animation principal de 1ère classe, • Opérateur principal des A.P.S., • Agent social principal de 1ère classe, • A.T.S.E.M. principal de 1ère classe, • Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, • Garde champêtre chef principal <p><i>N.B. : Les TAG sont établis dans les anciens grades relevant de l'échelle 6</i></p>	ANCIENNES CONDITIONS	ANCIENNES REGLES		
<p>Accès aux grades relevant de l'échelle C3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 1ère classe, • Adjoint technique principal de 1ère classe, • Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, • Adjoint d'animation principal de 1ère classe, • Opérateur des A.P.S. principal, • Agent social principal de 1ère classe, • A.T.S.E.M. principal de 1ère classe, • Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, • Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, • Garde champêtre chef principal 	NOUVELLES CONDITIONS	ANCIENNES REGLES	NOUVELLES CONDITIONS	NOUVELLES REGLES

ECHELLE 5 OU C2

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017		Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
<p>Accès aux grades relevant de l'échelle 5 (anciens grades)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 2ème classe, • Adjoint technique principal de 2ème classe, • Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, • Adjoint d'animation principal de 2ème classe, • Opérateur qualifié des A.P.S., • Agent social principal de 2ème classe, • A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, • Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, • Garde champêtre chef <p><i>N.B. : Les TAG sont établis dans les anciens grades relevant de l'échelle 5</i></p>	ANCIENNES CONDITIONS	ANCIENNES REGLES		
<p>Accès aux grades relevant de l'échelle C2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif principal de 2ème classe, • Adjoint technique principal de 2ème classe, • Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, • Adjoint d'animation principal de 2ème classe, • Opérateur des A.P.S. qualifié, • Agent social principal de 2ème classe, • A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, • Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, • Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, • Garde champêtre chef 	NOUVELLES CONDITIONS	ANCIENNES REGLES	NOUVELLES CONDITIONS	NOUVELLES REGLES

ECHELLE 4

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017		Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
Accès aux grades relevant de l'échelle 4 (anciens grades) • Adjoint administratif de 1ère classe, • Adjoint technique de 1ère classe, • Adjoint du patrimoine de 1ère classe, • Adjoint d'animation de 1ère classe, • Opérateur des A.P.S., • Agent social de 1ère classe <i>N.B. : Les TAG sont établis dans les anciens grades relevant de l'échelle 4</i>	ANCIENNES CONDITIONS	ANCIENNES REGLES		

AGENT DE MAITRISE ET BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

Grade d'avancement	Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017		Tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2018	
	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT	CONDITIONS D'ACCÈS	RÈGLES DE CLASSEMENT
Agent de maîtrise principal	NOUVELLES CONDITIONS	NOUVELLES REGLES	NOUVELLES CONDITIONS	NOUVELLES REGLES
Chef de police (grade en voie d'extinction)				
Brigadier-chef principal de police municipale	NOUVELLES CONDITIONS	NOUVELLES REGLES	NOUVELLES CONDITIONS	NOUVELLES REGLES